



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

ASSURANCE-EMPLOI

Quel revenu dois-je déclarer ?

Pour les enseignantes et les enseignants qui ont un contrat temps partiel, il faut faire un calcul pour savoir quel revenu déclarer à l'assurance-emploi.

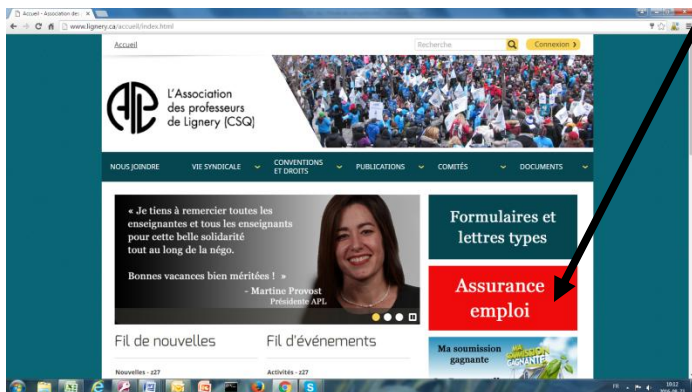


(Il ne faut pas donc déclarer le revenu qui apparaît sur votre relevé de salaire)

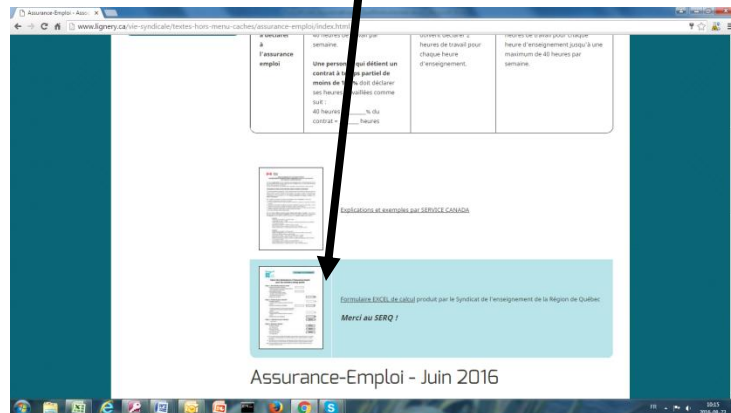
Les explications du calcul et des exemples sont sur le site APL

à www.lignery.ca

et cliquer sur le bouton rouge Assurance-Emploi de la page d'accueil



Vous pouvez aussi vous simplifier la vie en utilisant le formulaire Excel mis à votre disposition dans cette même page.



POUR AFFICHER